



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 30 Novembre 2017

Question n°6

**Décision Modificative n°1**

L'an deux mille dix-sept, le **30 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Novembre 2017.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 était représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Etaient présents** : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Francis LIECHTELE, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD.

**Etait représenté** : Raymond TROMMENSCHLAGER pour Eliane FARNY, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER

**Avait donné procuration** : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à Patrick MIESCH

**Etaient Excusés** : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER.

**Etaient Absents** : Didier SANSIG, Alphonse M'BOUKOU, Jean PAOLI, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MILLE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 16 Novembre 2017

Date d'affichage :

**DELIBERATION**

Vu la délibération du 13 Avril 2017 validant le Budget Primitif 2017,

Suite à la demande de validation de services, lorsqu'elle était mis en disposition par le centre de gestion au SICTOM, d'un agent présent au SICTOM dans les années 2000, le SICTOM a dû payer la somme de 7 358,28 € (différence entre les cotisations CNRACL (agent titulaire +28H) et IRCANTEC (non Titulaire ou -28H)) non prévu au BP 2017 (article 6218 du chapitre 012).

Il s'avère donc nécessaire de faire une Décision Modificatives au Budget Primitif 2017 pour avoir les crédits nécessaires au chapitre 012 (charges de personnel) pour payer les salaires et charges de Décembre.

Suite à la stagiairisation de Mme VADAM au poste d'adjoint administratif et de Mme LAVALLEE au poste d'attaché au sein du SICTOM, suite à la création des postes en Comité Syndical du 15 Juin 2017, il est proposé la Décision Modificative n°1 suivante :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Baisse des Crédits	Hausse des crédits	Baisse des Crédits	Hausse des crédits
011	611	Contrat de Prestations de Services	- 5 000 €			
012	6218	Autres Personnels Extérieurs		+ 2 500 €		
012	64111	Rémunérations principales du personnel		+ 2 500 €		
<b>TOTAL</b>			- 5 000 €	+ 5 000 €	0 €	0 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Baisse des Crédits	Hausse des crédits	Baisse des Crédits	Hausse des crédits
<b>TOTAL</b>			0 €	0 €	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la Décision Modificative n°1 du BP 2017 proposé ci-dessus

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH

